



Ville de
Kingersheim

Police municipale

184/2024

Arrêté provisoire portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 7 juin 2024

Vu Les articles L 2212-1, L 2213-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,

Vu la demande effectuée le 27 mai 2024 par Madame BUONO Sandra domiciliée 7, rue de la Lauch à Kingersheim.

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la fête des voisins de la rue de la Lauch, le samedi 29 juin 2024, organisée par Madame BUONO Sandra domiciliée 7, rue de la Lauch à Kingersheim, il y a lieu de réglementer la circulation dans ladite rue.

ARRETE

Article 1 – La rue de la Lauch sera fermée à la circulation de tous véhicules, le samedi 29 juin 2024 à partir de 17h00 jusqu'au dimanche 30 juin 1h30 du matin.

Article 2 – Madame BUONO est chargée de la mise en place des barrières et de la pose de la signalisation adéquate.

Article 3 – La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Laurent Riche